

N/REF : 18/06/2024 12H46 C:001873 I:12449
V/REF : 0824539489
V/Email reçu le Mardi 18/06/2024 a 12H46

IPA PARIS

**6 RUE ANDRE GIDE
92328 CHATILLON CEDEX FRANCE**

IMMEUBLE : MERILLE
MERILLE
35150 ESSE

Rennes, le 24 Juin 2024

Référence Marché: Plomb./Electricité/Serrurerie
LOCALISATION : ALLEE 1 MERILLE - MME BEAUCHESNE 07 81 37 31 56
MOTIF : RÉPARATION ÉLECTRICITÉ
Donneur d'ordre : _ PERMANENCE AXA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 20/06
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
CONSTAT : CERTAINES PRISES NE FONCTIONNENT PLUS
CONTROLE DU TABLEAU ÉLECTRIQUE
CONSTAT : LES PRISES CONCERNÉES NE SONT PAS RELIÉES AU TABLEAU
ELECTRIQUE
REMARQUE : PROPOSITION DE DEVIS POUR RÉPARATIONS QUI A ÉTÉ REFUSÉ PAR
LA CLIENTE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 21/06/24 a 10H02 _ PERMANENCE AXA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL1-Rech.panne+isol.<=1h15	Lu-Ve 8h-18h	1	180,00	180,00
TOTAL H.T.					180,00
T.V.A. a 20,00%					36,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>216,00</u>

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.